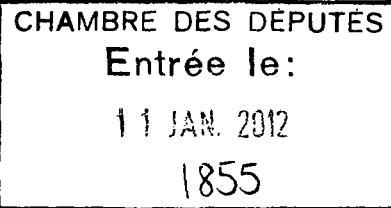




Luxembourg, le 11 janvier 2012



Monsieur Laurent MOSAR
Président de la Chambre
des Députés

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la **question parlementaire** suivante à Monsieur le Ministre de la Justice:

« Le juge d'instruction vient de procéder dans le cadre d'une enquête sur une violente agression dans le train circulant entre Luxembourg et Rodange en date du 14 décembre 2011 à la publication d'une vidéo montrant le déroulement des faits. La vidéo montre plusieurs agresseurs qui attaquent et dérobent un passager du train, et qui continuent à frapper leur victime après que celle-ci ait perdu connaissance et se trouvait sans défense au sol. Ce comportement extrêmement violent et sans scrupules constitue un phénomène préoccupant dans nos sociétés. Des actes de violence similaires ont ainsi déclenché une discussion dans nos pays voisins sur la qualification juridique de tels actes.

Au vu de ce qui précède, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Justice :

- *Monsieur le Ministre juge-t-il que le Code pénal actuel tient compte de ces nouveaux phénomènes de violence ?*
- *Monsieur le Ministre ne juge-t-il pas que l'acharnement sur une victime visiblement hors d'état de défense devrait constituer une circonstance aggravante de coups et blessures ?*
- *Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre entend-il légiférer en la matière afin de prévoir cette notion dans le Code pénal ?*

Xavier BETTEL
Député